

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 498

présenté par

M. Breton, M. Hetzel et M. Gosselin

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 22 par la phrase suivante :

« Cette formation comporte notamment une sensibilisation à l'évolution de la politique publique de protection de l'enfance. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser la formation préalable des conseils de famille.